

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
Fr.s. 140.—
Fascicule mensuel:
Fr.s. 14.—

100^e année - N° 9
Septembre 1984

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS

Convention OMPI. Adhésion: Chypre.	295
Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Adhésion: Mali	295
Traité de Budapest (micro-organismes). Acquisition du statut d'autorité de dépôt internationale: <i>National Collection of Animal Cell Cultures</i> (NCACC).	295

OBTENTIONS VÉGÉTALES

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Acceptation de l'Acte de 1978: Pays-Bas	297
---	-----

RÉUNIONS DE L'OMPI

Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)	
I. Groupe de travail sur l'information générale	298
II. Groupe de travail sur les questions spéciales	299
III. Groupe de travail sur la planification	300
IV. Groupe de travail sur l'information en matière de recherche	301
Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. Groupe de consultants sur la révision du Guide de l'OMPI sur les licences pour les pays en développement	301
OMPI/PNUD. Réunion régionale d'évaluation et de planification des activités de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle en Asie et dans le Pacifique	303

ÉTUDES GÉNÉRALES

Les fonctions des marques concédées par licence (A. Casado Cerviño)	305
Etude comparative des pratiques suivies en matière de brevets par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, l'Office européen des brevets et l'Office japonais des brevets (M. Kalikow).	315

CHRONIQUE DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Centenaire du système suédois des brevets et des marques.	329
---	-----

NOUVELLES DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Office européen des brevets, Australie, Inde, Maurice, Mexique	331
--	-----

BIBLIOGRAPHIE	332
-------------------------	-----

CALENDRIER DES RÉUNIONS.	335
----------------------------------	-----

ANNEXE

Statistiques de propriété industrielle pour 1983 (Publication A)

(suite du sommaire au verso)

© OMPI 1984

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Note de l'éditeur

MEXIQUE

Accord portant concession, d'une manière générale, d'une prolongation d'un an, à compter du 29 décembre 1982, pour se conformer aux obligations prévues aux articles 127 et 128 de la Loi sur les inventions et les marques (du 23 novembre 1982)	Texte 1-009
Accord portant concession, d'une manière générale, d'une prolongation d'un an, à compter du 29 décembre 1983 (du 16 décembre 1983)	Texte 1-010

SUÈDE

Décret concernant les formalités en matière de brevets (N° 838 du 1 ^{er} décembre 1967, tel que modifié en dernier lieu par le Décret N° 435 du 14 juin 1983)	Texte 2-002
--	-------------

Notifications

Convention OMPI

Adhésion

CHYPRE

Le Gouvernement de Chypre a déposé le 26 juillet 1984 son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Ladite Convention entrera en vigueur à l'égard de Chypre le 26 octobre 1984.

Notification OMPI N° 129, du 27 juillet 1984.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Adhésion

MALI

Le Gouvernement du Mali a déposé le 19 juillet 1984 son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit Traité entrera en vigueur à l'égard du Mali le 19 octobre 1984.

Notification PCT N° 45, du 6 août 1984.

Traité de Budapest (micro-organismes)

Acquisition du statut d'autorité de dépôt internationale

NATIONAL COLLECTION OF ANIMAL CELL CULTURES (NCACC)

La communication écrite suivante, adressée au Directeur général de l'OMPI par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vertu de l'article 7 du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, a été reçue le 2 juillet 1984 et est publiée par le Bureau international de l'OMPI en vertu de l'article 7.2)a) dudit Traité:

«J'ai l'honneur de me référer au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, ouvert à la signature à Budapest du 28 avril au 31 décembre 1977. Conformément aux dispositions de l'article 7 dudit Traité, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord désigne la *National Collection of Animal Cell Cultures* (NCACC) comme autorité de dépôt internationale. Le Gouvernement du Royaume-Uni donne l'assurance que la NCACC remplit et continuera de remplir les conditions énumérées à l'article 6.2) du Traité à l'égard des autorités de dépôt internationales. Les renseignements requis au sujet de l'institution de dépôt ainsi désignée figurent ci-après.

»En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander d'engager la procédure prévue par le Traité et son Règlement d'exécution à propos de l'acquisition du statut d'autorité de dépôt internationale par l'institution désignée dans la présente. La NCACC commencera d'accepter les dépôts le 24 juillet 1984 et, conformément à l'article 7.1)b) du Traité, elle demande que son statut d'autorité de dépôt internationale prenne effet au 12 juillet 1984*.

»La NCACC fait partie du *Vaccine Research and Production Laboratory* du *Public Health Laboratory Service* (PHLS), *Centre for Applied Microbiology and Research* (CAMR), Porton Down, Salisbury, Wiltshire, SP4 OJG, Angleterre.

»La NCACC dépend du *Public Health Laboratory Service Board* (PHLSB), organisme créé au Royaume-Uni en 1961 par une loi du Parlement**.

»La NCACC occupe un ensemble de laboratoires qui ont été spécifiquement conçus et construits pour abriter une collection de cultures de cellules animales. Ces installations sont séparées du bâtiment principal du CAMR, mais adjacen-

* Note du Bureau international de l'OMPI: conformément à l'article 7.2)b) du Traité, le statut d'autorité de dépôt internationale est acquis à compter de la date de publication, dans ce cas le 30 septembre 1984, étant donné que la date indiquée (le 12 juillet 1984) n'est pas postérieure à la date de publication.

** Loi de 1960 sur le *Public Health Laboratory Service*, qui fait maintenant partie intégrante de la Loi de 1977 sur le *National Health Service*, et qui a été modifiée par la Loi de 1979 sur le *Public Health Laboratory Service*.

tes à celui-ci. Cela permet d'avoir recours aux services spécialisés du personnel administratif et technique d'appui du CAMR sans risques pour l'intégrité biologique de la NCACC. Cinq personnes ont été recrutées pour remplir les diverses tâches scientifiques spécialisées nécessaires pour que la NCACC soit exploitée de façon à assurer la viabilité et la non-contamination des dépôts. Il existe un comité scientifique consultatif indépendant (*Scientific Advisory Committee*) composé d'éminents spécialistes des collections de cultures et de la biologie cellulaire. La NCACC accomplit son travail de façon impartiale et objective et sera, aux fins du dépôt prévu par le Traité, à la disposition de tous les déposants aux mêmes conditions.

»La NCACC dispose de toutes les installations nécessaires à la culture des cellules animales, à leur vérification et à leur conservation à long terme. Les cultures sont conservées en règle générale par congélation dans l'azote liquide. Les cultures en rapport avec des brevets sont conservées dans une chambre frigorifique verrouillée et font l'objet de contrôles réguliers. Seul le personnel autorisé y a accès. Pour réduire au minimum les risques de perte, les cultures et les archives sont conservées en double dans un bâtiment séparé de celui qui abrite la collection principale.

»La NCACC est équipée et gérée de façon entièrement conforme aux dispositions de la Loi du Royaume-Uni de 1974 sur la santé et la sécurité du travail et conformément aux recommandations contenues dans le «*Code of Practice for the Prevention of Infection in Clinical Laboratories and Post-Mortem Rooms*» (HMSO 1978), dans la mesure où cela est rationnel et possible.

»La NCACC acceptera en dépôt les lignées de cellules qui peuvent être conservées, sans altération notable ni perte de leurs propriétés, par congélation et stockage à long terme. Une déclaration concernant leur caractère pathogène éventuel pour l'homme ou pour l'animal est requise.

»En ce qui concerne les lignées de cellules visées plus haut, aux paragraphes 6 et 8, la NCACC, conformément au Règlement d'exécution du Traité de Budapest:

- a) examinera la viabilité des lignées de cellules et les conservera;
- b) délivrera un récépissé et des déclarations sur la viabilité selon les prescriptions;
- c) observera les règles fixées en matière de secret; et
- d) remettra des échantillons dans les conditions et conformément à la procédure fixées.

»Au nom de l'institution de dépôt désignée, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la règle 6.3.a) du Règlement susmentionné, NCACC exige, avant d'accepter des lignées de cellules en dépôt:

- i) que les lignées de cellules soient déposées sous la forme et dans la quantité qui sont nécessaires afin qu'elle puisse s'acquitter convenablement de ses fonctions en vertu du Règlement d'exécution;
- ii) que soient remplies les formules de dépôt établies par elle aux fins des procédures administratives;
- iii) que la déclaration écrite visée à la règle 6.1.a) ou 6.2.a) soit rédigée en anglais;
- iv) que la taxe de conservation visée à la règle 12.1.a)i) soit payée; et
- v) que le déposant remplisse la formule de demande de la NCACC afin de conclure avec celle-ci un contrat définissant les conditions d'acceptation du dépôt.

»Le *Public Health Laboratory Service Board* perçoit les taxes suivantes:

pour la conservation d'une lignée de cellules conformément aux dispositions du Traité:	600 livres
pour la délivrance d'une déclaration sur la viabilité, dans les cas où la règle 10.2 permet de percevoir une taxe:	30 livres
pour la remise d'un échantillon conformément à la règle 11.2 ou 11.3 :	50 livres

»Toutes les taxes acquittées au Royaume-Uni sont assujetties à la taxe à la valeur ajoutée, au taux en vigueur.

»La langue officielle de la NCACC est l'anglais.»

(Traduction)

[Fin du texte de la communication]

En vertu de l'article 7.2)b) du Traité de Budapest, la *National Collection of Animal Cell Cultures* acquiert le statut d'autorité de dépôt internationale le 30 septembre 1984 (date de la présente publication).

Communication Budapest N° 20 (cette communication a fait l'objet de la notification Budapest N° 40, du 17 juillet 1984).

Obtentions végétales

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

Acceptation de l'Acte de 1978

PAYS-BAS

Le Gouvernement des Pays-Bas a déposé le 2 août 1984 son instrument d'acceptation, pour le Royaume en Europe, de l'Acte du 23 octobre 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972.

Ladite Convention internationale telle que révisée en 1978 entrera en vigueur à l'égard des Pays-Bas le 2 septembre 1984.

Notification UPOV N° 31, du 3 août 1984.

Réunions de l'OMPI

Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)

I. Groupe de travail sur l'information générale

Sixième session
(Genève, 9-13 avril 1984)

NOTE*

Le Groupe de travail du PCPI sur l'information générale (ci-après dénommé «Groupe de travail») a tenu sa sixième session à Genève en avril 1984. Dix-sept Etats et une organisation intergouvernementale membres du Groupe de travail ont participé à cette session, et quatre organisations internationales non gouvernementales y étaient représentées par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Le Groupe de travail a examiné la norme ST.16 de l'OMPI — Code normalisé pour l'identification des différents types de documents de brevet — et a demandé au Bureau international d'élaborer une annexe révisée et mise à jour de cette norme; il a examiné le texte d'un projet de recommandation concernant les index de noms propres figurant sur les documents de brevet établi par le Bureau international et a demandé à celui-ci d'élaborer un nouveau projet en tenant compte des conclusions formulées dans le cadre de cet examen; il a adopté (sous réserve de l'approbation du PCPI) une présentation normalisée pour l'échange, sous forme déchiffrable par machine, des données bibliographiques, des abrégés et du texte complet des documents de brevet; il a aussi examiné et approuvé, sous réserve de la nouvelle série d'observations attendues, un projet de norme pour l'enregistrement des symboles de la Classification internationale des brevets (CIB) sous forme déchiffrable par machine qui tient compte de certaines modifications apportées à la quatrième édition de la Classification, telles que l'apparition des systèmes hybrides.

Le Groupe de travail a examiné en détail et approuvé les propositions présentées par le Bureau

international en vue d'améliorer les statistiques de propriété industrielle de l'OMPI, de manière à arriver, au moment voulu, à des statistiques améliorées utiles pour l'évaluation de l'incidence des accords internationaux ou régionaux de propriété industrielle; il a aussi examiné une proposition de la République démocratique allemande visant à apporter des modifications à la norme ST.7/E de l'OMPI — Principes directeurs relatifs aux microfilms établies par procédé photo-optique.

Enfin, le Groupe de travail a convenu de recommander au PCPI que la norme ST.3 de l'OMPI — Code à deux lettres applicables aux pays, organisations, etc. — soit modifiée de manière à ce que le code «AP» désigne l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO) et que le code INID 84 (Etats contractants désignés selon la Convention sur le brevet européen) prévu dans la norme ST.9 de l'OMPI — Recommandation concernant les données bibliographiques figurant sur les documents de brevet ou s'y rapportant — soit redéfini de sorte que l'ESARIPO puisse l'utiliser pour indiquer sur la page de titre de ses documents de brevet les Etats contractants désignés, à la suite de l'entrée en vigueur, le 25 avril 1984, du Protocole à l'Accord de Lusaka portant création de l'ESARIPO.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): H. Hannus. **Autriche:** H. Erber. **Canada:** W. Berdnikoff; C. McDermott. **Danemark:** I.-L. Frisenberg. **Espagne:** A. Gómez García. **Etats-Unis d'Amérique:** G. King. **Finlande:** J. Rainesalo. **France:** M. Verderosa; M. Monka. **Japon:** S. Ono. **Norvège:** P.E. Lillejordet. **Pays-Bas:** S. de Vries. **République démocratique allemande:** H. Konrad. **Royaume-Uni:** T. Saul. **Suède:** J.-O. Hyltner. **Suisse:** M. Leuthold; K. Grünig. **Tchécoslovaquie:** M. Kopca; M. Fortová. **Union soviétique:** A. Alekseev.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): C.J. Jonckheere; H. de Vries.

* Etablie par le Bureau international.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

III. Organisations observatrices

Centre international de documentation de brevets (INPADOC): G. Quarda. Commission des Communautés européennes (CCE): H. Bank. Fédération internationale de documentation (FID): F. Schweikhardt. Patent Documentation Group (PDG): P. Ochsenbein.

IV. Bureau

Président: I.-L. Frisenberg (Danemark). Vice-présidents: M. Leuthold (Suisse); H. Konrad (République démocratique allemande). Secrétaire: P. Higham (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

P. Claus (*Directeur, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section de la classification des brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section de l'information en matière de brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); R. Blumstengel (*Chef de la Section des pays en développement, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); G. Negulyaev (*Administrateur chargé de l'information en matière de brevets, Section de l'information en matière de brevets*).

* * *

II. Groupe de travail sur les questions spéciales

Cinquième session
(Genève, 3-11 mai 1984)

NOTE*

Le Groupe de travail du PCPI sur les questions spéciales (ci-après dénommé «Groupe de travail») a tenu sa cinquième session à Genève en mai 1984. Quatorze Etats et une organisation intergouvernementale membres du Groupe de travail ont participé à cette session, et, sur invitation spéciale du Directeur général, huit organisations y étaient représentées par des observateurs au cours de l'examen du point de l'ordre du jour sur les aides informatiques à la recherche. La liste des participants suit la présente note.

Le Groupe de travail a achevé l'étude des aides informatiques à la recherche en prenant note des démonstrations faites par les observateurs de trois organisations qui n'en avaient pas fait à la deuxième session du Groupe de travail, en septembre 1982; il a donné des directives au Bureau international en vue de l'achèvement de l'inventaire des aides informatiques à la recherche qui sont entière-

ment ou en grande partie consacrées à l'information en matière de brevets; il a convenu de recommander au PCPI, d'une part, que le Bureau international examine avec les serveurs ou vendeurs de ces systèmes les moyens permettant de mieux coordonner et uniformiser les systèmes en ligne disponibles et, d'autre part, que certaines mesures soient prises pour favoriser l'accès des pays en développement à la recherche en ligne de l'information en matière de brevets et les aider à utiliser ces systèmes.

Le Groupe de travail a examiné une étude faite par l'INPADOC sur l'extension du système CAPRI (gestion sur ordinateur des documents de brevet reclassés selon la CIB) aux documents de brevet publiés depuis 1973 et a prié le Bureau international d'obtenir de l'INPADOC une étude légèrement modifiée; il a approuvé une nouvelle version des instructions pour la révision de la CIB qui seront publiées dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets*; il a aussi procédé à un examen préliminaire des réponses reçues à une circulaire diffusée récemment par l'OMPI à propos de la poursuite du JOPAL (*Journal of Patent-Associated Literature*) de l'OMPI et a adopté le texte final du «Manuel d'introduction à la CIB».

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): W. Weiss. Australie: N. Young. Autriche: F. Sohs. Brésil: G.R. Coaracy; A.R. de Holanda Cavalcanti. Canada: J.H.A. Gariépy; G.K. Guzzo. Danemark: H.I. Rasmussen. Espagne: A. Gómez García. Etats-Unis d'Amérique: W.S. Lawson; T.F. Lomont. France: I. Savignon; A. de Pastors. Japon: K. Yokoi; S. Ono. Royaume-Uni: V.S. Dodd. Suède: L.G. Björklund; K. Bergström. Suisse: E. Caussignac; R. Egli. Union soviétique: V. Kukolev; V. Morenko.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): A. Vandecasteele; R. Baré; C. Jonckheere; H.J. Schrijvers.

III. Organisations observatrices

Chemical Abstracts Service: A. Messmore; M.C. Jérôme. Derwent Publication Ltd: A.M. Brooks; P. Dixon. INPADOC: G.A. Rubitschka. Japan Institute of Invention and Innovation (JIPI): K. Ohashi. Japan Patent Information Center (JAPATIC): H. Uchizama; N. Tamai; J. Ochiai. Mead Data Central Corporation: A.F. Sharp. Pergamon International Information Corporation: P.J. Terragno. Télésystèmes-Darc: B. Drobycz.

* Etablie par le Bureau international.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

IV. Bureau

Président: W.S. Lawson (Etats-Unis d'Amérique). *Vice-présidents*: F. Sohs (Autriche); A. de Pastors (France). *Secrétaire*: P. Higham (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section de la classification des brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section de l'information en matière de brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*).

* * *

III. Groupe de travail sur la planification

Treizième session
(Genève, 3-11 mai 1984)

NOTE*

Le Groupe de travail du PCPI sur la planification (ci-après dénommé «Groupe de planification») a tenu sa treizième session à Genève en mai 1984. Treize Etats et une organisation intergouvernementale membres du Groupe de planification ont participé à cette session. La liste des participants suit la présente note.

Le Groupe de planification a décidé de recommander au PCPI de confier au Groupe de travail sur l'information générale la tâche d'étudier, en deux étapes, la question de l'acceptation réciproque des documents de priorité sur microfiche: ce Groupe de travail devra tout d'abord examiner les différents supports utilisables pour les documents de priorité (papier, microformats, par exemple) et étudier le coût de chaque solution envisageable; le Groupe de planification devra ensuite examiner les conclusions du Groupe de travail avant de formuler des recommandations sur les travaux complémentaires à effectuer à propos de cette question.

En ce qui concerne le dépôt de demandes de brevet sous forme déchiffirable par machine, le Groupe de planification a décidé, compte tenu des activités en cours à l'OEB, que les travaux entrepris dans ce domaine par des organes du PCPI devront être suspendus dans l'attente des résultats de ces activités.

Le Groupe de planification a examiné une proposition sur la définition, à l'échelon international, d'un programme pour l'élaboration de systèmes hybrides — c'est-à-dire de systèmes de recherche

dans lesquels les termes d'indexation sont complétés par des termes de classement — et a décidé de recommander au PCPI de reformuler l'une des tâches du programme 1984-1985 afin de préciser qu'une partie de la proposition sera reprise dans la tâche en question. Il a aussi décidé de recommander qu'une proposition détaillée sur les moyens de réduire le volume des dossiers de recherche soit inscrite au programme du PCPI pour l'exercice biennal en cours (1984-1985) et que cette proposition soit du ressort du Groupe de travail sur les questions spéciales. Il a invité ses membres à présenter des observations sur une proposition relative au perfectionnement des systèmes hybrides.

Le Groupe de planification a recommandé au PCPI d'adopter une procédure de travail modifiée; il a aussi recommandé une révision du programme du PCPI pour l'exercice biennal 1984-1985 en ce qui concerne certaines demandes de révision de la CIB et l'adjonction à ce programme de tâches portant sur la normalisation des gazettes officielles et autres bulletins de brevets comportant des annonces, par exemple les recueils d'abrévés, et les principes directeurs pour la publication des index annuels publiés périodiquement par les offices de propriété industrielle.

Enfin, le Groupe de planification a commencé d'examiner une proposition relative au concours que pourrait apporter l'OMPI aux offices qui élaborent des traductions des éditions nouvelles de la CIB afin de leur permettre d'établir rapidement des traductions exactes des textes authentiques, et a pris des dispositions en vue de la fourniture de renseignements et d'observations supplémentaires.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): W. Weiss. **Australie**: N. Young. **Autriche**: F. Sohs. **Brésil**: G.R. Coaracy; A.R. de Holanda Cavalcanti. **Canada**: J.H.A. Gariépy; G.K. Guzzo. **Espagne**: A. Gómez García. **Etats-Unis d'Amérique**: W.S. Lawson; T.F. Lomont. **France**: A. de Pastors. **Japon**: K. Yokoi; S. Ono. **Royaume-Uni**: V.A. Dodd. **Suède**: L.G. Björklund; K. Bergström. **Suisse**: E. Caussignac. **Union soviétique**: V. Kukolev; V. Morenko.

II. Etat observateur

Danemark: H.I. Rasmussen.

III. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): A. Vandecasteele; R. Baré.

* Etablie par le Bureau international.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

IV. Bureau

Président: W.S. Lawson (Etats-Unis d'Amérique). *Vice-présidents:* F. Sohs (Autriche); A. de Pastors (France). *Secrétaire:* P. Claus (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section de la classification des brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section de l'information en matière de brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*).

* * *

IV. Groupe de travail sur l'information en matière de recherche

Douzième session
(Genève, 14-25 mai 1984)

NOTE*

Le Groupe de travail du PCPI sur l'information en matière de recherche (ci-après dénommé «Groupe de travail») a tenu sa douzième session à Genève en mai 1984. Quatorze Etats et une organisation intergouvernementale membres du Groupe de travail ont participé à cette session. La liste des participants suit la présente note.

Les points suivants ont été examinés:

Projets de révision de la CIB reportés du programme de 1983. Le Groupe de travail a examiné 25 projets de révision de la CIB reportés du programme de 1983 et a terminé l'examen de 13 d'entre eux. Il a adopté, en une langue, des modifications touchant huit sous-classes.

Projets de révision de la CIB inscrits au programme de 1984-1985. Le Groupe de travail a examiné 46 des autres projets de révision de la CIB inscrits au programme de 1984-1985 et a terminé l'examen de 14 d'entre eux. Il a adopté, en une langue, des modifications touchant 38 sous-classes, parmi lesquelles la sous-classe B 41 J, relative aux mécanismes d'impression sélectifs, qui a été assez largement révisée.

Révision des principes directeurs pour l'aménagement des dossiers de recherche fondés sur la CIB. Le Groupe de travail a approuvé un texte révisé des principes directeurs relatifs à l'aménagement des dossiers de recherche fondés sur la CIB, qui correspondra maintenant à la quatrième édition de la CIB

dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 1985.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): K. Molewski; H. Brem; W. Höfer; E. Mority; W. Anders. **Brésil:** S.M. Fernandes Serpa; C.R. da Costa. **Danemark:** H.J. Petersen. **Espagne:** J.D. Vila Robert. **Etats-Unis d'Amérique:** P. Sullivan; R. Johnson. **Finlande:** H.I. Lommi. **France:** M. Lyon; P. Viala; L. Hornik; M. Lave. **Japon:** K. Yokoi; S. Ono. **Norvège:** O. Os. **République démocratique allemande:** H. Konrad. **Royaume-Uni:** G. Lindsey; P. Redding. **Suède:** J. von Döbeln. **Suisse:** E. Caussignac; J. Borloz. **Union soviétique:** M. Makarov.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): E. de Bundel; F. Borms; R.P. Espeel; J.F.C. Atkins; H. Schrijvers.

III. Bureau

Président: E. de Bundel (OEB). *Vice-président:* P. Sullivan (Etats-Unis d'Amérique). *Secrétaire:* B. Hansson (OMPI).

IV. Bureau international de l'OMPI

L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); B. Hansson (*Chef de la Section de la classification des brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); A. Sagarminaga (*Administrateur principal chargé de la classification en matière de brevets, Section de la classification des brevets*); A. Nakamura (*Administrateur principal chargé de la classification en matière de brevets, Section de la classification des brevets*).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

Groupe de consultants sur la révision du Guide de l'OMPI sur les licences pour les pays en développement

(Genève, 18-22 juin 1984)

NOTE*

Le Groupe de consultants sur la révision du Guide de l'OMPI sur les licences pour les pays en développement (ci-après dénommés respectivement

* Etablie par le Bureau international.

* Etablie par le Bureau international.

le «Groupe de consultants» et le «Guide») s'est réuni à Genève du 18 au 22 juin 1984.

Cette réunion avait été convoquée par le Directeur général de l'OMPI conformément à une recommandation émise en juin 1976 par le Groupe de travail pour l'élaboration de directives concernant les accords de licence en matière de propriété industrielle dans les pays en développement, dont le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle avait pris note, en l'approuvant, à sa session de 1976. Cette réunion avait pour objet d'examiner et d'évaluer le Guide en vue d'en publier une édition révisée compte tenu des enseignements tirés de son utilisation dans les pays en développement et de l'évolution des conditions d'élaboration et de négociation des accords de licence et de transfert de techniques dans le domaine de la propriété industrielle, notamment en ce qui concerne les brevets, les marques et le savoir-faire.

Le Groupe de consultants était composé de 14 personnes choisies par le Directeur général de l'OMPI ou désignées, sur son invitation, par des gouvernements et des organisations internationales. Parmi les participants, 10 venaient d'Allemagne (République fédérale d'), du Chili, de Chine, des Etats-Unis d'Amérique, d'Indonésie, du Koweït, d'Union soviétique et de Zambie; les quatre autres avaient été désignés par une organisation intergouvernementale (le Bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé) et par deux organisations internationales non gouvernementales (l'Association des négociateurs-conseils en propriété industrielle (LITCA) et la Licensing Executives Society (International) (LES)). La liste des participants suit la présente note.

L'actuelle et première édition du Guide publié par l'OMPI est parue en 1977. Elle était fondée sur un projet élaboré par le Bureau international, qui avait été examiné par le Groupe de travail précité et révisé avec le concours de consultants. Le Guide a pour objet d'apporter une aide pratique concernant les aspects juridiques de la négociation et de l'élaboration de licences de propriété industrielle et d'accords de transfert de techniques adaptés aux besoins des pays en développement. Il a été publié en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en japonais et en portugais.

Le Guide est essentiellement destiné à tous ceux qui, dans les pays en développement, s'intéressent à l'obtention de licences et à l'acquisition de techniques. Il a pour but d'aider les intéressés à cerner les problèmes juridiques qui peuvent se poser pendant la négociation et l'élaboration de licences de propriété industrielle ou d'accords de transfert de techniques, de leur signaler les solutions possibles et de leur indiquer les lignes de conduite qui paraissent le mieux servir leurs intérêts.

Le Guide s'adresse aussi aux fonctionnaires des pays en développement qui, dans le cadre de l'application des lois régissant la circulation des techniques, les investissements étrangers et le contrôle des changes, sont amenés à examiner les licences de propriété industrielle ou les accords de transfert de techniques et à conseiller les preneurs de licences ou les acquéreurs de techniques qui sont sur le point de conclure de tels accords. A l'aide des renseignements fournis dans le Guide, ces fonctionnaires peuvent appeler l'attention des intéressés sur certains problèmes qui peuvent avoir été négligés au cours de la négociation ou de l'élaboration de la licence ou de l'accord, ou recommander une solution plus indiquée que celle qui a été choisie.

Depuis sa publication en 1977, le Guide a été utilisé comme base d'enseignement théorique, complétée par des études de cas concrets de contrats de licences et des exercices de négociation simulée, dans une douzaine de cours de formation et journées d'étude organisés par l'OMPI au niveau national ou régional à l'intention de ressortissants de pays en développement.

Le Groupe de consultants a procédé à un échange de vues de caractère général sur l'objet et l'utilisation du Guide avant d'examiner le contenu proprement dit de cette publication. Au cours de ce débat, le Groupe de consultants a félicité le Bureau international de la qualité de l'analyse présentée dans le Guide qui lui a paru se signaler notamment par une présentation logique des problèmes juridiques que posent, dans les pays en développement, l'élaboration et la négociation d'accords touchant aux droits de propriété industrielle et de transactions en matière de transfert de techniques, par une prise en compte généralement équitable de toutes les solutions envisageables pour résoudre ces problèmes, ainsi que par le souci d'exposer les moyens pratiques de donner effet à ces solutions et les incidences que le choix de telle ou telle d'entre elles peut avoir pour les parties à l'accord de transfert de techniques.

Le Groupe de consultants a estimé que le Bureau international devrait s'attacher à faire en sorte que le Guide soit davantage utilisé. A cet effet, il a suggéré que le Bureau international organise davantage de journées d'étude sur le thème des licences et des accords de transfert de techniques et qu'il s'applique à faire mieux connaître le Guide et à favoriser sa diffusion dans les pays en développement.

Le Groupe de consultants a procédé à un examen approfondi du contenu du Guide et a fait plusieurs suggestions en vue de son amélioration. Ces suggestions — dont certaines, de caractère général, portent sur l'ensemble du Guide, et d'autres visent plus spécialement certaines parties ou sections de cet ouvrage — seront prises en compte par

le Bureau international pour élaborer la version révisée du Guide. Il est prévu que la nouvelle édition soit d'abord publiée par le Bureau international en une ou deux langues; elle paraîtra par la suite en d'autres langues.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Consultants

A.J. Abboushi (*Koweït*); O. Agüero Wood (*Chili*); A. Dyer (*Pays-Bas*); R. Ernst (*République fédérale d'Allemagne*); J. Wehr (*République fédérale d'Allemagne*); I. Gambiro (*Indonésie*); J.N. Hazelwood (*Etats-Unis d'Amérique*); Liu Shaoshan (*Chine*); Wang Zhengfa (*Chine*); F. Pombo (*Espagne*); E. Triana (*Espagne*); V.N. Roslov (*Union soviétique*); A. Wochinger (*Autriche*); A.R. Zikonda (*Zambie*).

II. Bureau international de l'OMPI

G.A. Ledakis (*Conseiller juridique*); E. Rubio (*Administrateur de programme, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Amérique latine et les Caraïbes*); V. Yossifov (*Administrateur de programme, Section du droit de la propriété industrielle, Division de la propriété industrielle*).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

OMPI/PNUD

Réunion régionale d'évaluation et de planification des activités de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle en Asie et dans le Pacifique

(Pattaya, 25-28 juin 1984)

NOTE*

La Réunion régionale d'évaluation et de planification de l'OMPI consacrée aux activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle menées en Asie et dans le Pacifique s'est tenue du 25 au 28 juin 1984 à Pattaya (Thaïlande) avec la collaboration du Ministère du

commerce thaïlandais et l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Cinquante et une personnes représentant 19 pays en développement de la région, sept pays industrialisés et trois organisations intergouvernementales, ont participé à la Réunion. Les pays en développement étaient les suivants: Bhoutan, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Iran, Laos, Malaisie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Vanuatu, Viet Nam; les pays industrialisés étaient les suivants: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Suède, Union soviétique; les trois organisations intergouvernementales étaient le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Office européen des brevets (OEB). La liste des participants suit la présente note.

Au début de la Réunion, MM. Prayoon Chindasilpa, Vice-ministre du commerce de la Thaïlande, Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI, et Winston Prattley, Représentant régional du PNUD en Thaïlande, se sont adressés aux participants.

M. Chare Chutharatkul, Directeur général de l'enregistrement commercial au Ministère du commerce de la Thaïlande, a été élu président de la Réunion.

L'objectif principal de cette Réunion était d'évaluer, à mi-parcours, les activités menées jusqu'à présent et de prévoir, pour la deuxième moitié de la période quinquennale et au-delà, les activités à entreprendre dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI et du projet régional intitulé «Création et renforcement de systèmes de propriété industrielle en Asie et dans le Pacifique» financé par le PNUD pour la période 1982-1986. Les débats se sont déroulés sur la base d'un document de plus de 100 pages rédigé par l'OMPI.

Des représentants des pays industrialisés et d'une organisation de la propriété industrielle ont informé les participants des résultats et des projets de leurs offices de propriété industrielle en matière d'automatisation des procédures administratives et ont donné des renseignements supplémentaires et formulé des suggestions en relation avec le thème de la Réunion.

Tous les représentants des pays en développement ont informé les participants à la Réunion de l'état actuel de la protection assurée dans leur pays respectif en matière de propriété industrielle. Beaucoup ont aussi fait des observations sur le document de l'OMPI et ont émis des souhaits et des propositions. Ils ont constaté que le projet régional avait joué un rôle catalyseur important en stimulant, sur le plan national, les activités touchant à la

* Etablie par le Bureau international.

propriété industrielle et qu'il devrait continuer à compléter les efforts qu'il est prévu de déployer au niveau national durant le prochain cycle de programmation multinational, compte tenu en particulier des difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit d'obtenir des fonds sur la base des chiffres indicatifs de planification (CIP) nationaux pour des projets de propriété industrielle.

La plupart des participants ont marqué leur satisfaction à l'égard des résultats obtenus au cours des 36 derniers mois dans le cadre du projet et de ce qu'il est prévu de faire durant la deuxième moitié de la période couverte par le projet et au-delà.

Pour les activités futures, les participants ont notamment suggéré: qu'une réunion d'évaluation et de planification analogue ait lieu en 1986; que l'OMPI continue de publier le bulletin intitulé: *Industrial Property in Asia and the Pacific*; qu'il soit fait appel à des experts de pays en développement de la région pour des missions consultatives; que l'OMPI élabore un programme de formation individuelle et de groupe de trois à cinq ans, qui tiendrait compte des besoins nationaux et des besoins communs aux différents pays, et dans le cadre duquel la formation serait dispensée à l'intérieur et à l'extérieur de la région; que des ressources plus importantes soient consacrées à la promotion d'activités inventives et innovatrices, y compris en faveur de la formation dispensée à l'Ecole des inventeurs des Philippines pour l'Asie et le Pacifique et du renforcement des institutions; que des dispositions soient prises pour renforcer les systèmes d'information en matière de brevets dans la région; que la Thaïlande donne la possibilité à d'autres pays en développement de la région, par l'intermédiaire de l'OMPI, d'utiliser, moyennant quelques adaptations, son nouveau système informatisé pour les marques et que l'Australie et l'OMPI coopèrent avec la Thaïlande afin de mettre ce système en œuvre dans ces pays; que l'on aide davantage les pays du Pacifique Sud et les pays les moins avancés en ce qui concerne les aspects de la propriété industrielle correspondant à leurs besoins en matière de développement; que des ressources plus importantes soient consacrées à des séminaires sur la concession de licences de propriété industrielle et le paiement des redevances; que, vu l'étendue et le volume des activités menées dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI en faveur de la région et le nombre de pays participant à ce programme, le personnel de cette Organisation affecté à ce programme soit renforcé.

En conclusion, les participants à la Réunion ont notamment insisté sur la nécessité de préserver le côté souple du projet de sorte que les besoins des pays, pris individuellement ou dans leur ensemble, puissent être satisfaits; ils ont instamment demandé à l'OMPI et au PNUD de continuer de faire preuve

de célérité dans l'exécution du projet; ils ont approuvé les propositions formulées à propos du programme pour la période allant de juin 1984 à décembre 1986 ainsi que les plans établis pour la période 1987-1991, à condition que les hypothèses de travail demeurent valables; enfin, ils ont exprimé l'espoir que l'OMPI, le PNUD et les pays industrialisés intéressés maintiennent leurs contributions, à défaut de les accroître.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Représentants gouvernementaux des pays en développement de la région

Bhoutan: T. Tinlay. **Chine:** Daole Xu; Qun Wu; Jei Li. **Fidji:** G.M. Fong; P. SE Taganekurukuru. **Inde:** P.R. Chandran; S. Kumar. **Indonésie:** S. Suradimadja; A.B. Rikin. **Iran:** A. Hashemi; S.M. Mostafavi Tafreshi. **Laos:** L. Phetsavan; B.L. Sisouvanh. **Malaisie:** Y.H. Chan; N. Abidin. **Népal:** M.S. Shrestha; C. Thapa. **Pakistan:** G.M. Samdani; M. Zafar. **Papouasie-Nouvelle-Guinée:** N. Mohanty; G. Araga. **Philippines:** F.A. Adriano; C.C. Sandiego. **République de Corée:** Tae Chang Choi. **Samoa:** T. Malifa; P. Asera. **Sri Lanka:** B.W. Senarath Dissanayake; K. Jayasinghe. **Thaïlande:** C. Chutharatkul; B. Simaskul; T. Boonkong; V. Arcerasd. **Tonga:** W.A. Holo; E.U. Tuita. **Vanuatu:** V. Duffy; T. Tarip. **Viet Nam:** K. Ngô Din; Tran Dung Tien.

II. Représentants officiels de pays industrialisés

Allemagne (République fédérale d'): F.P. Gœbel. **Australie:** P.A. Smith. **Etats-Unis d'Amérique:** D.J. Quigg. **France:** G. de Maistre. **Japon:** M. Iwade. **Suède:** I. Schalin. **Union soviétique:** B.B. Nikolayev.

III. Organisations intergouvernementales

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): W. Prattlez; D.M. Thorup; G. Mazzone. **Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CE-SAP):** P. Strunk. **Office européen des brevets (OEB):** H. Meylaerts.

IV. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); L. Kadirgamar (*Directeur, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Asie et le Pacifique*); M. Qayoom (*Administrateur principal chargé de programme, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Asie et le Pacifique*); G. Yu (*Administrateur principal chargé de programme, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Asie et le Pacifique*).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Etudes générales

Les fonctions des marques concédées par licence

A. CASADO CERVIÑO*

⁴ Voir l'article intitulé « *Trademark Licensing: The Problem of Adequate Control* », *Duke Law Journal* 875 (1968).

**Etude comparative des pratiques
suivies en matière de brevets
par l'Office des brevets
et des marques des Etats-Unis
d'Amérique,
l'Office européen des brevets
et l'Office japonais des brevets***

M. KALIKOW**

* Le présent article reprend le texte d'un rapport du Comité du droit international et étranger de l'*American Patent Law Association* (APLA).

** Président du Comité du droit international et étranger de l'APLA; le présent rapport a été présenté par M. A.H. Cole, Président du Sous-comité sur la pratique de l'Office japonais des brevets, lors d'une conférence de l'Association des conseils en brevets japonais (*Japanese Patent Attorneys Association* (JPAA)), le 16 février 1984.

Chronique des offices de propriété industrielle

Centenaire du système suédois des brevets et des marques

«La Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle a été signée en 1883. La Suède a figuré parmi les premiers Etats qui y ont adhéré. Une législation sur les brevets et les marques conforme à la Convention a été adoptée en 1884 par le Parlement suédois et est entrée en vigueur le 1er janvier 1885. Certes, brevets et marques existaient auparavant, mais l'année 1884 marque l'introduction en Suède d'un système plus moderne de brevets et de marques.»

* * *

Le paragraphe qui précède est tiré de la préface de l'invitation à la célébration du Centenaire, signée par M. Göran Borggård, Directeur général de l'Office royal des brevets et de l'enregistrement, en sa qualité de Président du Comité officiel d'organisation.

Le Centenaire a été célébré à Stockholm du 13 au 15 juin 1984 par la tenue d'un colloque au siège du Parlement et l'organisation d'une cérémonie et d'un banquet à l'Hôtel de Ville.

Il s'agissait d'un colloque international qui a réuni quelque 400 participants, avec des orateurs venus d'une douzaine de pays, ainsi que de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de l'Office européen des brevets.

Leurs Majestés royales le Roi Carl XVI Gustaf et la Reine Silvia ont honorés de leur présence la cérémonie et le banquet auxquels 900 personnes environ ont pris part. L'OMPI était représentée par son Directeur général, qui a eu l'honneur d'être placé aux côtés de la Reine pendant le banquet et qui a prononcé, au cours de cette manifestation brillamment organisée, une allocution dont le texte, reproduit ci-après, traduit la portée de l'événement et l'importance que l'OMPI lui a attachée.

«Je suis venu ici pour rendre hommage à la Suède à l'occasion de la célébration du Centenaire de son système de brevets et de marques.

«Je suis venu lui rendre hommage au nom de la communauté internationale de la propriété industrielle qu'incarne l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

«La Suède a été et demeure un membre très actif, très constructif et très efficace de cette communauté internationale et de cette organisation mondiale.

«Je rappellerai brièvement le rôle que la Suède a joué et continue de jouer sur la scène mondiale en favorisant la coopération internationale dans le domaine de la protection de la propriété industrielle, c'est-à-dire la protection des droits des inventeurs et des industriels sur les inventions et ceux de tous les types d'entreprises sur leurs marques.

«L'instrument international fondamental qui garantit la protection, à l'étranger, des droits conférés aux Suédois par les brevets et les marques, et celle des droits correspondants des étrangers en Suède, c'est la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, vieille aujourd'hui de plus d'un siècle. La Suède a pris part, avec une vingtaine d'autres pays, aux négociations qui ont conduit à la conclusion de la Convention de Paris. Les premiers délégués qu'elle a envoyés à ces négociations furent M. Lagerheim, Secrétaire général du Ministère des affaires extérieures, et M. Broch, professeur et ancien Ministre.

«Au cours de ses cent premières années d'existence, la Convention de Paris a été révisée à six reprises lors de conférences diplomatiques tenues par les pays qui y sont parties. Le premier délégué à ces conférences que j'ai pu identifier fut, à la fin du siècle dernier, le Comte Hugo Eric Gustaf Hamilton, Directeur de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement. La Suède a été représentée à toutes ces conférences diplomatiques et, grâce à l'imagination et aux interventions de ses délégations, elle a contribué à l'amélioration de la Convention.

«En fait, la Suède a été le pays hôte de la dernière Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris, qui a eu lieu à Stockholm, en 1967.

«La Conférence diplomatique de Stockholm n'a pas seulement révisé la Convention de Paris et une demi-douzaine d'autres traités internationaux dans le domaine de la propriété industrielle et du droit d'auteur, elle a aussi adopté un nouveau traité: celui qui a institué l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, organisation qui a commencé à fonctionner en 1970, est devenue, en 1974, l'une des 14 institutions spécialisées que comptaient alors les Nations Unies, et sert aujourd'hui de cadre à l'organisation de la coopération internationale entre plus de cent Etats pour toutes les formes de propriété intellectuelle.

«Cette Organisation, comme je l'ai dit, a été créée à Stockholm, et la communauté internationale de la propriété intellectuelle sera longtemps redevable de la contribution intellectuelle et matérielle, la plus importante parmi celles de tous les pays, que la Suède a apportée à cette Conférence qui a ouvert une époque nouvelle.

«Les travaux préparatoires ont été dirigés par l'Ambassadeur Sture Petrén et la délégation suédoise était conduite par Herman Kling, Ministre de la justice et Torwald Hesser, Juge à la Cour suprême. Trois, au moins, des membres de la délégation du pays hôte sont aujourd'hui parmi nous: Göran Borggård, Claës Uggla et Gunnar Karnell.

«Mais le rôle tout à fait exceptionnel, prééminent, que la Suède a joué dans les relations internationales n'a pas pris fin avec la Conférence de Stockholm de 1967. Au contraire, en raison du brillant succès de la Suède à cette Conférence, les Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ont quelque peu pris l'habitude de se tourner vers les Suédois lorsque des tâches particulièrement ardues et particulièrement délicates doivent être accomplies.

«Il est au moins un Suédois éminent dont je me dois de citer le nom à cet égard et que je citerai avec plaisir.

»Il a été à la tête de la délégation suédoise dans une centaine de réunions internationales de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et il a maintes fois été élu président de ces réunions.

»Récemment, il s'est particulièrement distingué en présidant les négociations qui ont permis d'apporter d'appréciables améliorations au Traité de coopération en matière de brevets.

»Il a montré comment un office de brevets moderne peut être particulièrement utile aux inventeurs, à l'industrie et au commerce de par son *rôle consultatif*, c'est-à-dire même en dehors de sa fonction qui est d'accorder des droits de propriété industrielle ou de les enregistrer.

»Par l'intermédiaire des membres de son personnel et avec l'aide de l'Agence suédoise pour le développement international, il dispense une formation et d'autres services d'assistance technique à des ressortissants et à des organismes de propriété industrielle des pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

»Cet homme, qui est aussi le principal organisateur des cérémonies qui marquent ce Centenaire, c'est M. Göran Borg-

gård, le Directeur général de l'Office royal des brevets et de l'enregistrement.

* * *

»Majestés, avec votre aimable permission, je conclurai en exprimant un sentiment que tous ici, j'en suis certain, nous partageons.

»C'est un sentiment de gratitude envers Vos Majestés pour votre présence et votre participation à cette cérémonie commémorative. C'est là, en effet, la façon la plus convaincante et la plus élégante que l'on puisse imaginer de témoigner de l'importance que le Royaume de Suède, son souverain, son peuple et son gouvernement attachent à la protection des droits du génie inventif de l'homme.

»La protection de ces droits précieux dépend d'un bon système de brevets, ce dont la Suède a su se doter, il y a déjà cent ans.

»Nous félicitons la Suède pour ce qu'elle a accompli brillamment dans le passé et nous lui souhaitons un succès durable, pour son propre bien et pour celui de l'ensemble de l'humanité.»

Nouvelles des offices de propriété industrielle

OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS

Le Conseil administratif de l'Office européen des brevets, lors de sa réunion du 5 au 8 juin 1984, est convenu de ce que M. Paul Braendli, Directeur de l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle et chef de la délégation helvétique au Conseil d'administration, prenne la succession de M. J.B. van Benthem comme Président de l'Office européen des brevets, avec effet au 1^{er} mai 1985.

AUSTRALIE

« *Commissioner of Patents* »

Nous apprenons que M. Pat Smith a été nommé *Commissioner of Patents*.

MAURICE

« *Comptroller of Customs* »

Nous apprenons que M. S. Gunnoo a été nommé *Comptroller of Customs*.

INDE

« *Controller-General of Patents, Designs and Trade Marks* »

Nous apprenons que M. R.A. Acharya a été nommé *Controller-General of Patents, Designs and Trade Marks*.

MEXIQUE

Directeur général de la technologie, des inventions et des marques

Nous apprenons que M. Rubén Beltrán Guerrero a été nommé Directeur général de la technologie, des inventions et des marques.

Bibliographie

Trademarks and Unfair Competition (2e édition), de J. Thomas McCarthy. The Lawyers Co-Operative Publishing Co. and Bancroft-Whitney Co., Rochester (N.Y.) et San Francisco, 1984. — 2 volumes, 2.269 pages.

La première édition de cet ouvrage a été publiée en 1973 et jouit de la réputation bien méritée de constituer l'un des traités de base en ce qui concerne la législation sur les marques et la concurrence déloyale aux Etats-Unis d'Amérique. C'est un travail d'une clarté remarquable sur lequel se sont appuyés les tribunaux fédéraux et les tribunaux des Etats à de nombreuses reprises pour rendre des avis de droit en matière de marques et qui a été cité par la Cour suprême des Etats-Unis dans son unique récente décision rendue en la matière.

Tout en conservant la même structure logique et le même style cohérent que dans la première édition, l'auteur, avec la deuxième, a considérablement réactualisé, enrichi, révisé et amélioré son traité. Ainsi qu'il le souligne dans sa préface, près de 40% de cet ouvrage est nouveau. La plupart des changements apportés étaient nécessités par les nouveaux développements jurisprudentiels et législatifs; cependant, pour une bonne part, le nouveau texte résulte du désir de l'auteur d'expliquer les principes et les concepts traditionnels avec encore plus de clarté et de profondeur. Citons, parmi les nombreuses caractéristiques remarquables de cette nouvelle édition, l'étude plus étendue de la législation sur les marques et la concurrence déloyale dans les domaines de la littérature et du spectacle, une analyse révisée des violations de marques et de la publicité mensongère (article 43.a) de la Loi Lanham et Premier Amendement à la Constitution des Etats-Unis), l'introduction des développements récents de la législation concernant les licences et le franchisage de marques ainsi qu'une étude plus vaste des problèmes du commerce extérieur, y compris l'importation de marchandises frauduleuses ou contrefaites, les importations parallèles et la réglementation relative à l'indication du pays d'origine. De plus, cet ouvrage offre quelques exemples fort utiles ainsi que trois excellents appendices reproduisant, avec des annotations, le texte de la Loi Lanham, donne des références détaillées à toute la législation supplémentaire relative aux marques et reproduit (avec un index) le Règlement sur les marques (*Trademark Rules of Practice*).

Pour conclure, la deuxième édition de *Trademarks and Unfair Competition* est un ouvrage remarquablement bien conçu et fort bien écrit qui constituera sans nul doute l'outil indispensable à tout juriste traitant des questions relevant du droit des Etats-Unis sur les marques ou sur la concurrence déloyale.

JE

Patents for Inventions (5e édition), de T.A. Blanco White. Stevens and Sons, Londres, 1983. — 304 pages.

Depuis le 1er juin 1978, les demandes de brevet déposées au Royaume-Uni sont régies par la Loi sur les brevets de 1977. Cependant, tous les brevets dont les mémoires descriptifs complets ont été déposés auparavant sont régis par un système législatif hybride et complexe: dans certains cas, la Loi précédente — Loi sur les brevets de 1949 — s'applique; dans d'autres, c'est la Loi de 1977; enfin, dans d'autres encore, ce sont les dispositions transitoires.

Le but de la cinquième édition de cet ouvrage fort connu et hautement estimé est d'analyser et de clarifier ce système législa-

tif hybride. Ainsi que l'auteur l'explique dans sa préface, la raison pour laquelle il considère, à juste titre, comme fondamentalement essentiel de consacrer un examen aussi minutieux à «des brevets relevant de la vieille loi» est que, «si tant est qu'un brevet doit acquérir une importance pratique, c'est bien vers la fin de sa vie. Ainsi, pour les 15 prochaines années, il est nécessaire de porter une attention toute particulière aux brevets délivrés sous le régime de la législation antérieure.»

L'auteur, logiquement, oriente son analyse vers les aspects les plus importants de la législation relatifs aux brevets régis par la «vieille loi»: l'interprétation et les modifications autorisées des mémoires descriptifs du brevet, la violation du brevet et, enfin, la validité du brevet. Ces trois sujets sont tous étudiés en profondeur et avec une grande clarté. De plus, les dispositions de la Loi de 1949 et les règles correspondantes qui s'appliquent encore sont reproduites en annexes.

Cet ouvrage est donc d'une grande utilité à tous les praticiens qui doivent se frayer un chemin dans les arcanes du système britannique des brevets et constitue un excellent complément à l'ouvrage très complet que l'auteur a consacré à la nouvelle Loi: *Encyclopaedia of United Kingdom and European Patent Law*.

JE

Sélection de nouvelles publications

AHRENS (H.-J.), *Wettbewerbs- Verfahrensrecht zum vorbeugenden Rechtsschutz durch einstweiligen Rechtsschutz*, Carl Heymanns Verlag KG, Cologne, 1983. — 535 p.

ATRIP *Biographical Directory: Teachers and Researchers in Intellectual Property Law*, Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP), 1983. — 111 p.

BERCOVITZ (A.), *Las Patentes en la Empresa*, Fundación del Instituto Nacional de Industria, Madrid, 1982. — 191 p.

BERTIN (C. & G.) & PINSON (M.), *Les conditions de protection du logiciel en France*, AREPIT, Paris, 1983. — 118 p.

BLANCO WHITE (T.A.) et al., *Kerly's Law of Trade Marks and Trade Names* (11e édition), Sweet & Maxwell, Londres, 1983. — 753 p.

CATALDO (V. DI), *L'Originalità dell'invenzione*, A. Giuffrè, Milan, 1983. — 113 p.

CAVALIER (G.) (ed.), *Leyes Vigentes sobre Propiedad Industrial* (3e édition), Siski, Bogotá, 1983. — 273 p.

Estudio Comparado de la Legislación y Práctica Marcaria en América/Comparative Study of Trademark Legislation and Practice in America, Inter-American Association of Industrial Property, Buenos Aires, 1984. — 188 p.

FRIGNANI (A.), *Disciplina della Concorrenza nella CEE* (3e édition), Jovene, Naples, 1983. — 611 p.

GAUL (D.), etc., *Handbuch des gewerblichen Rechtsschutzes: - Praktische Rechtshilfe für die Patent-, Rechts- und Lizenzabteilung* (2e édition), O. Schmidt, Cologne, 1983. — 2 vol. (feuilles volantes).

HAMBURG (C.B.), *1983-84 Patent Law Handbook*, Clark Boardman, New York, 1983. — 367 p.

HOLMES (W.C.), *Intellectual Property and Antitrust Law*, Clark Boardman, New York, 1983. — 666 p.

Information on the Activities of the Council for Mutual Economic Assistance in the Field of Inventive Acts and Patenting, Conseil d'assistance économique mutuelle, 1983. — 16 p.

INSTITUT DE RECHERCHE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE HENRI DESBOIS, *L'avenir de la protection des désignations géographiques (à propos de la révision de la Convention de Paris)*, Cahiers IRPI — N° 1, Paris, 1983. — 81 p.

Intellectual Property Rights and Innovation, Her Majesty's Stationery Office, Londres, 1983. — 45 p.

JAGER (M.F.), *1983 Trade Secrets Law Handbook*, Clark Boardman, New York, 1983. — 461 p.

PACHÓN MUÑOZ (M.), *Las Preferencias en las Solicitudes de los Registros Marcarios*, Editorial Temis, Bogotá, 1983. — 98 p.

PACHÓN MUÑOZ (M.), *Manual de Propiedad Industrial* (2^e édition), Editorial Temis, Bogotá, 1984. — 175 p.

PEDRAZZINI (M.M.), *Patent- und Lizenzvertragsrecht*, Stämpfli, Berne, 1983. — 195 p.

Software Protection and Marketing (supervisé par M.D. Goldberg), Practising Law Institute, New York, 1983. — 2 vol., 1.348 p.

SHAW (L.), *The Practical Guide for People with a New Idea*, Butler and Associates, Birmingham, 1982. — 98 p.

SOMA (J.T.), *Computer Technology and the Law*, Shepard's/McGraw-Hill, Colorado Springs. — 486 p.

TROLLER (A.), *Immaterialgüterrecht: Patentrecht — Markenrecht — Muster- und Modellrecht — Urheberrecht — Wettbewerbsrecht* (3^e édition), Helbing & Lichtenhahn, Bâle et Francfort, 1983. — 540 p.

Sélection d'articles récents

ARMITAGE (E.), « *Interpretation of European Patents (Art. 69 EPC) and the Protocol on Interpretation* », IIC, International Review of Industrial Property and Copyright Law, 1983, vol. 14, N° 6, pp. 811-817.

ASAHINA (S.), « *Notes for Foreigners Filing Japanese Patent Applications* », Journal of the Japanese Group of AIPPI, International Edition, 1983, vol. 8, N° 2, pp. 53-64.

ASSARSSON (L.O.), « *Observations on European Patent Practice in the Chemical Field with Particular Regard to Swedish Practice and Tradition* », NIR, Nordiskt Immaterialt Rättsskydd, 1983, N° 3, pp. 327-367.

BARTELS (B.), « *PCT: The Advantages for the Applicant in the United Kingdom* », CIPA, 1983, vol. 13, N° 1, pp. 3-15.

BARTELS (B.), « *The Advantages of the Patent Cooperation Treaty (PCT) for American Applicants* », Journal of the Patent Office Society, 1983, vol. 65, N° 7, pp. 387-403.

BEIER (F.-K.), « *One Hundred Years of International Cooperation: The Role of the Paris Convention in the Past, Present and Future* », IIC, 1984, vol. 15, N° 1, pp. 1-20.

BERCOVITZ (A.), « *Aspectos del proyecto de ley de patentes relevantes para la industria farmacéutica* », Revista del Derecho Industrial, 1983, vol. 5, N° 14, pp. 275-295.

BORGGÅRD (G.), « *Das schwedische Patentamt und die Zweite Revolution des Patentrechts* », Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht, Internationaler Teil (GRUR Int.), 1983, N° 8, pp. 627-633.

BURST (J.-J.) & KOVAR (R.), « *Droit de propriété industrielle et droit de la concurrence: d'utiles précisions données par la Cour de justice des Communautés européennes* », Gazette du Palais, 1983, vol. 103, N° 292/293, pp. 2-9.

CABANELLAS, Jr. (G.), « *Applicable Law under International Transfer of Technology Regulations* », IIC, 1984, vol. 15, N° 1, pp. 39-67.

CALMUSCHI (O.), « *La coopération entre les pays membres du CAEM dans le domaine de la propriété industrielle* », Revue roumaine des sciences sociales: sciences juridiques, 1983, vol. 27, N° 2, pp. 127-132.

CAMPBELL (R.S.), « *Patent Trends as a Technological Forecasting Tool* », World Patent Information, 1983, vol. 5, N° 3, pp. 137-143.

CLERC (P.), « *La contrefaçon commerciale en matière de marques et son impact sur le commerce international* », Droit et affaires, 1983, N° 421, pp. 41-53.

COHEN JEHOAM (H.), « *Protection of Industrial Designs Between Copyright and Designs Laws: a Comparative Study* », Copyright, 1983, vol. 19, N° 11, pp. 317-323.

CRESPI (R.S.), « *Biotechnology and Patents: Outstanding Issues* », European Intellectual Property Review, 1983, vol. 5, N° 8, pp. 201-205.

DIAMOND (S.A.), « *Untangling the Confusion in Trademark Terminology* », Trademark Reporter, 1983, vol. 73, N° 3, pp. 290-299.

FAUST (K.) & SCHEDL (H.), « *International Patent Data: Their Utilization for the Analysis of Technological Developments* », World Patent Information, 1983, vol. 5, N° 3, pp. 144-157.

HAERTEL (K.), « *Convention sur le brevet européen — la Conférence diplomatique de Munich, Dix ans après* », Journal officiel de l'Office européen des brevets, 1983, 6^e année, N° 9, pp. 361-371.

HAERTEL (K.), « *The Harmonizing Effect of European Patent Law on National Patent Laws* », IIC, 1983, vol. 14, N° 6, pp. 719-732.

KEDROVSKY (O.V.) & NEGULYAEV (G.A.), « *Regional Cooperation of the CMEA Countries in the Patent Information Field* », World Patent Information, 1983, vol. 5, N° 4, pp. 219-225.

KREYE (P.), « *Intellectual Property Aspects of Plant Variety Genetic Engineering: View of a European Lawyer* », Plant Variety Protection, 1983, N° 35, pp. 45-50.

LANDRY (J.-N.), « *La protection des dessins et modèles par droit d'auteur ou dessin industriel au Canada* », Revue canadienne du droit d'auteur, 1983, vol. 3, N° 2, pp. 29-57.

MARTIN (J.-P.), « *L'interprétation des revendications de brevet et la sécurité des tiers* », Gazette du Palais, 1984, N° 32/33, pp. 5-7.

MODIANO (G.), « *Les contrats de transfert de technologie* », Droit et pratique du commerce international, 1983, vol. 9, N° 3, pp. 553-591 (avec un résumé en anglais).

MOSSINGHOFF (G.J.), « *The Importance of Intellectual Property in International Trade* », BNA's Patent, Trademark & Copyright Journal, 1983, vol. 26, N° 651, pp. 546-551.

NOTARO (A.), « *Patents and Secret Prior User Rights: a Comparative View* », Patent and Trademark Review, 1983, vol. 81, N° 9, pp. 347-364.

ODDI (A.S.), « *Product Simulation and Contributory Trademark Infringement: A Right Suggests a Wrong* », Arizona Law Review, 1983, vol. 25, N° 3, pp. 601-653.

PEROT-MOREL, (M.-A.), «*Les dessins et modèles entre la protection du droit d'auteur et de la propriété industrielle*», *Revue canadienne du droit d'auteur*, 1983, vol. 3, N° 2, pp. 59-73.

PINGON (P. de) & DEPREZ (J.), «*L'impôt sur les grandes fortunes et les droits de la propriété intellectuelle*», *Revue internationale de la propriété industrielle et artistique*, 1983, N° 132/133, pp. 173-179.

REICHMAN (J.H.), «*Design Protection in Domestic and Foreign Copyright Law: From the Berne Revision of 1948 to the Copyright Act of 1976*», *Duke Law Journal*, 1983, N° 6, pp. 1143-1264.

REICHMAN (J.H.), «*Design Protection after the Copyright Act of 1976: A Comparative View of the Emerging Interim Models*», *Journal of the Copyright Society of the U.S.A.*, 1984, vol. 31, N° 3, pp. 267-386.

SCHWARTZ (A.), «*United States Trademark Use Requirements Revisited*», *BMM Bulletin*, 1983, vol. 9, N° 1, pp. 62-76.

SCHWENDY (K.), «*The Bundespatentgericht of the Federal Republic of Germany*», *European Intellectual Property Review*, 1983, vol. 5, N° 9, pp. 243-249.

STAUDER (D.), «*The Practical Significance of Infringement and Revocation Proceedings in the Federal Republic of Germany, France, Italy and the United Kingdom: Results of a Statistical and Empirical Study*», *IIC*, 1983, vol. 14, N° 6, pp. 793-810.

SZWAJA (J.), «*La protection de l'inventeur en droit polonais*», *Rivista di Diritto Industriale*, 1983, vol. 32, N° 2, pp. 183-194.

TESCHEMACHER (R.), «*Anmeldetag und Priorität im europäischen Patentrecht*», *GRUR Int.*, 1983, N° 9, pp. 695-702.

TSUR (Y.), «*Registration of Designs in Israel*», *IIC*, 1983, vol. 14, N° 4, pp. 508-514.

VISSERMAN (P.) & MORAN (J.C.), «*Legal Protection of Computer Software*», *Patent and Trademark Review*, 1983, vol. 81, N° 11, pp. 457-466.

WILLIAMS, Jr. (S.B.), «*Intellectual Property Aspects of Plant Variety Genetic Engineering: View of an American Lawyer*», *Plant Variety Protection*, 1983, N° 35, pp. 13-37.

WOOD (A.) & LLEWELYN (D.), «*Merchandising and Trade Marks: Legality Reviewed*», *European Intellectual Property Review*, 1983, vol. 5, N° 11, pp. 298-302.

Sélection de publications de l'OMPI en 1984 en matière de propriété industrielle

100 ans de statistiques de propriété industrielle, N° 876 (EF), septembre 1983 (fr.s. 90.-).

Le rôle de la propriété industrielle dans la protection du consommateur, N° 648 (EFS), octobre 1983 (fr.s. 25.-).

Forum mondial de l'OMPI sur la piraterie des émissions et des œuvres imprimées, N° 646 (EFS), octobre 1983 (fr.s. 20.-).

Statistiques de propriété industrielle pour l'année 1982, Publication B, N° 1P/STAT/1982/B (EF), janvier 1984 (fr.s. 75.-).

Joint Inventive Activity Guide, N° 650 (E), February 1984 (free of charge).

Guide sur les activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement, N° 649 (EFS), février 1984 (fr.s. 25.-).

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (4e édition, bilingue), N° 500 (EF), avril 1984 (fr.s. 110.-).

Textes et documents importants de l'UPOV: I^{re} partie (collection spéciale de classeurs), N° 644 (FG), décembre 1983 (fr.s. 50.-); *II^e partie* (quatre classeurs séparés, trilingue), N° 645 (EFG), décembre 1983 (fr.s. 100.-).

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1984

- 8 au 10 octobre (Doha) — Comité d'experts régional sur les modalités d'application dans les pays arabes des dispositions types sur les aspects «propriété intellectuelle» de la protection des expressions du folklore (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 15 au 19 octobre (Genève) — Union de Nice: Groupe de travail préparatoire
- 5 au 9 novembre (Genève) — Comité d'experts sur les inventions biotechnologiques
- 19 au 23 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification
- 26 au 30 novembre (Paris) — Groupe d'experts sur les problèmes de droit d'auteur en matière de location de phonogrammes et de vidéogrammes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 26 novembre au 7 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 10 au 14 décembre (Paris) — Groupe d'experts sur les aspects «propriété intellectuelle» de la protection du folklore au niveau international (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 17 décembre (Genève) — Réunion informelle avec les organisations internationales non gouvernementales s'occupant essentiellement de propriété industrielle
- 17 décembre (Genève) — Réunion informelle avec les organisations internationales non gouvernementales s'occupant essentiellement de droit d'auteur et de droits voisins

1985

- 21 au 25 janvier (Genève) — Union pour la classification internationale des brevets (IPC): Comité d'experts
- 4 au 8 février (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins
- 25 février au 1er mars (Genève) — Groupe d'experts sur la protection du logiciel par le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 11 au 15 mars (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information générale
- 18 au 22 mars (Paris) — Groupe d'experts sur les problèmes de droit d'auteur en matière de satellites de radiodiffusion directe (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 22 au 26 avril (Paris) — Comité consultatif commun Unesco-OMPI sur l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 6 au 17 mai (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 6 au 14 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupes de travail sur la planification et sur les questions spéciales
- 17 au 25 juin (Paris) — Union de Berne: Comité exécutif (session extraordinaire) (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 26 au 28 juin (Paris) — Convention de Rome: Comité intergouvernemental (session ordinaire) (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 11 au 13 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement
- 16 au 20 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)
- 23 septembre au 1er octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comités des directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

- 7 au 11 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information générale
- 18 au 22 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupes de travail sur la planification et sur les questions spéciales
- 25 novembre au 6 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de recherche

Réunions de l'UPOV

1984

- 8 au 11 octobre (Valence) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières et Sous-groupes
- 16 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 17 au 19 octobre (Genève) — Conseil et Symposium
- 6 et 7 novembre (Genève) — Comité technique
- 8 et 9 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1984

- Centre d'études internationales de la propriété industrielle — 3 octobre (Strasbourg) — Demi-journée d'études sur la propriété industrielle et vingtième anniversaire du CEIPI; 3 au 7 décembre (Strasbourg) — Séminaire sur la pratique de la rédaction des revendications et d'actes d'opposition en matière de brevets européens
- Organisation européenne des brevets — 3 au 7 décembre (Munich) — Conseil d'administration
- Pacific Industrial Property Association — 7 au 9 novembre (Sendai) — 15e Congrès international
- Pharmaceutical Trade Marks Group — 18 et 19 octobre (Toulouse) — 29e Conférence

1985

- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 13 au 19 mai (Rio de Janeiro) — Comité exécutif
- Centre d'études internationales de la propriété industrielle — 28 janvier au 1er février (Strasbourg) — Séminaire sur les problèmes juridiques se rapportant à la Convention sur le brevet européen, à la Convention de Paris, au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et à la Convention sur le brevet communautaire
- Fédération internationale des conseils en propriété industrielle — 3 au 7 juin (Augsbourg) — Congrès mondial
- Gouvernement japonais — 18 et 19 avril (Tokyo) — Célébration et Symposium de commémoration du Centenaire du système de propriété industrielle japonais
- Groupe hongrois de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle et Association hongroise pour la protection de la propriété industrielle — 2 au 6 septembre (Budapest) — Sixième Conférence internationale sur «Les nouvelles tendances techniques et la protection de la propriété industrielle»
- Organisation européenne des brevets — 10 au 14 juin et 4 au 7 décembre (Munich) — Conseil d'administration

1986

- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 8 au 13 juin (Londres) — XXXIIIe Congrès